

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2016

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

www.hyeres.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU 19 FEVRIER 2016

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 56

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le DIX NEUF FEVRIER,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Hyères s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Monsieur CUNEO, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur FALLOT, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Michel PELLEGRINO, Monsieur Jean DONZEL.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame TORNATO (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)

Madame CHAMBOURLIER (pouvoir à Monsieur Jean-marc GELY)

Madame PARENT (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)

Madame LOISEAU (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)

Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Nathalie PEBEREL)

Monsieur POLITI (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

Madame TROPINI (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)

Monsieur FELTEN (pouvoir à Monsieur Patrice FALLOT)

Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Édith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 12/02/2016

Lecture a été donnée de ce qui suit :





VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 19 février 2016

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015.....	6
AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSIONS MUNICIPALES - Désignation des membres - Modification.....	7
AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - OFFICE DE TOURISME de la Ville d'Hyères - Désignation des représentants du Conseil Municipal et de leurs suppléants - Modification.....	7
AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat - Désignation des membres issus du Conseil Municipal - Modification	8
AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COLLEGES ET LYCEES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration - Modification.....	8
AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EYGOUTIER - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modification.....	9
AFFAIRE N° 6 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Transformation du Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/La Londe en Syndicat Mixte de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures - Modification des statuts - Avis du Conseil Municipal.....	9
AFFAIRE N° 7 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - - Délégations du Maire - Application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Modifications.....	10
AFFAIRE N° 8 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission Consultative des services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2015.....	11

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Primitif 2016 - Office du Tourisme (EPIC).....	12
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Principal - Subventions aux associations - exercice 2016.....	14
AFFAIRE N° 11 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention.....	15
AFFAIRE N° 12 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention - cadre de partenariat 2016 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).....	16
AFFAIRE N° 13 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Socle commun de compétences pour les Collectivités non affiliées. Secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical - Convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83).....	16
AFFAIRE N° 14 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement à l'emploi (C.U.I.-C.A.E.).....	17
AFFAIRE N° 15 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2015.....	17
AFFAIRE N° 16 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnel auprès des services communaux.....	19
AFFAIRE N° 17 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle.....	20
AFFAIRE N° 18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-LA3M, UMR 7298) - Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer.....	22
AFFAIRE N° 19 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.....	23
AFFAIRE N° 20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	23
AFFAIRE N° 21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes - Côte D'Azur.....	24
AFFAIRE N° 22 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service patrimoine / Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec l' EPIC Office de Tourisme d'Hyères -- Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer.....	24

AFFAIRE N° 23 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée des cultures et du paysage - Approbation du Projet Scientifique et Culturel.....	25
AFFAIRE N° 24 - MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence- Alpes-Côte d'Azur - Acquisition de documents - Année 2016.....	38
AFFAIRE N° 25 - SPORTS - Acceptation d'un don de la Fédération Française de Voile à la ville d'Hyères	39
AFFAIRE N° 26 - COMPLEXE AQUATIQUE - MODIFICATION DES TARIFS.....	39
AFFAIRE N° 27 - JEUNESSE - Accueil Collectif de Mineurs - Fixation des tarifs.....	40
AFFAIRE N° 28 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Régional PACA concernant la huitième édition GO PLAY ONE.....	41
AFFAIRE N° 29 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Départemental concernant la huitième édition du Festival GO PLAY ONE.....	41
AFFAIRE N° 30 - ANIMATION - Fête de la Fleur 2016 - Subventions aux associations participantes.....	41
AFFAIRE N° 31 - AMENAGEMENT - ZAC de Beauvallon - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PAZ de la ZAC de Beauvallon -Approbation.....	42
AFFAIRE N° 32 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Charte de Partenariat du Sanctuaire Pelagos - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire.....	44
AFFAIRE N° 33 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	45
AFFAIRE N° 34 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016 auprès du Conseil Départemental du Var.....	45
AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la programmation et la réalisation d'une promenade de front de mer - Année 2016 - Mise en appel d'offres ouvert.....	46
AFFAIRE N° 36 - LOGEMENT - Cœur de Ville - OPAH - RU 2012/2017 - Modifications du dispositif de subventions communales.....	51
AFFAIRE N° 37 - LOGEMENT - Programme Le Massillon - Signature d'un contrat d'objectif tripartite entre le Commune d'Hyères, T.P.M et L'EPF PACA.....	51
AFFAIRE N° 38 - LOGEMENT - Participation de la Commune à l'actionnariat de la SAEM Var Aménagement Développement.....	57
AFFAIRE N° 39 - LOGEMENT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2017) - Huitième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès de propriétaires privés.....	57

AFFAIRE N° 40 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LOGEMENT DE FONCTION DU PERSONNEL COMMUNAL - Exonération de charges - Logement du gardien de l'Hôtel de Ville.....	58
AFFAIRE N° 41 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue du Docteur Robin - Déclassement de la parcelle en cours de numérotation cadastrée Section EP n° 38 - Centre d'hébergement sportif.....	58
AFFAIRE N° 42 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 6 avenue des Mésanges - Cadastéré section IM n°148 formant le lot n°8 bis au profit de Mme Gabrillagues.....	59
AFFAIRE N° 43 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET - Aliénation du bien situé 23 Allée du Pousset - Cadastéré section EZ n°0024 formant le lot n°14 au profit de Mr et Mme BUSSI.....	59
AFFAIRE N° 44 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 58 avenue de L'Arrogante - Cadastéré section EV n°254 formant le lot n°282 au profit de Monsieur Tourrette.....	59
AFFAIRE N° 45 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Castueil - Centre Olbia - Vente d'un local à la société SFR.....	60
AFFAIRE N° 46 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIETES COMMUNALES - Cession des propriétés communales Cadastérées EY n° 7 et EY n° 8, Chemin Denis PAPIN - Modification du nom de la société acquéreur -Autorisation de signature.....	61
AFFAIRE N° 47 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORQUEROLLES Chemin Sainte Agathe - Cession par VAR HABITAT d'une emprise de terrain de 784 m ²	61
AFFAIRE N° 48 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Angle rue Hippolyte Panhard et montée de Costebelle - Acquisition de terrain cédé par la SCI MMV - Parcelle CO 56.....	62
AFFAIRE N° 49 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Acquisition de la traverse du Plan du Pont - Monsieur et Madame PIOT - Parcelle IO 138.....	62
AFFAIRE N° 50 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Acquisition de la traverse du Plan du Pont - Monsieur et Madame MELONI-MESPLE - Parcelle IO 140.....	62
AFFAIRE N° 51 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Le Plan du Pont - Acquisition de terrain -Monsieur CHARLES.....	62
AFFAIRE N° 52 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2015 et rapport spécial.....	64
AFFAIRE N° 54 - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Émission de titres de recettes concernant les frais de mise en fourrière de véhicules non réclamés - MODIFICATION.....	67
AFFAIRE N° 55 - ASSURANCES - Tombolo Ouest endommagé par la submersion marine du 11 Janvier 2016 - Demande de subvention pour la réparation des dégâts.....	68

AFFAIRE N° 56 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Fourniture de végétaux - Marché à bons de commande - Années 2016 à 2018 - Marché négocié suite à appel d'offres ouvert infructueux - Attribution - Autorisation de signature.....	70
QUESTIONS ORALES.....	70
QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....	79

(La séance est ouverte à 14 h, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte. Je demande à Monsieur GONZALEZ, Directeur général des Services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, je vous propose de désigner Monsieur Florent BACCI en tant que secrétaire de séance, s'il l'accepte.

Pas d'opposition ? Cette élection est assurée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015. Appelle-t-il des observations de votre part ?

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, lors de la dernière séance du Conseil municipal, tout le monde se souvient que j'ai prononcé la phrase : « Lorsqu'il y a une volonté, il y a un chemin. » Vous avez invité Var Matin à relayer dans ses colonnes le fait que Madame COLLIN citait Lénine.

Lors du procès-verbal de la dernière séance, cette invitation à Var Matin n'est pas consignée ; j'en fais grâce. En revanche, Var Matin vous a obéi au doigt et à l'oeil en trouvant, dans ses colonnes « paniers percés », la possibilité de le relayer sans même accepter mon démenti puisque Madame DEL PERUGIA a commis une grosse erreur. Certes, Lénine a prononcé cette phrase, Winston CHURCHILL également, mais surtout, avant lui, l'auteur en est William HAZLITT, critique littéraire spécialiste de Shakespeare, qui a prononcé cette phrase dans son livre *The Fight* paru en 1822. C'est pour les amateurs de culture.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous savez, je ne sais pas s'il y en a.

Mme COLLIN : Forcément que oui, en dehors de vous.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette mise au point étant faite, je vous en remercie.

M. SEEMULLER : Je voudrais apporter une précision sur un mot : dans le cadre des pépinières, il ne s'agissait pas de l'école d'infirmières, mais de l'école d'ingénieurs de Toulon.

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'école d'ingénieurs de Toulon sera précisée.

**LE PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2015 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(43 VOIX)**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voudrais souhaiter la bienvenue à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS qui remplace Madame Yvette CARASENA, cette dernière ayant décidé d'interrompre son parcours de conseillère municipale. Bienvenue dans nos délibérations.

Je demande d'ajouter à l'ordre du jour la question concernant la commande publique des espaces verts pour une fourniture de végétaux. C'est un marché à bons de commande négocié suite à un appel d'offres ouvert infructueux. S'il n'y a pas d'opposition, cette question est rajoutée.

(Pas d'opposition.)

En fin de séance, il sera répondu aux questions posées par Messieurs KBAIER, COLLET et SEEMULLER, et je vous rappelle que, après une interruption, nous passerons aux questions d'actualité.

Le premier point de l'ordre du jour concerne la désignation de membres ; il y a plusieurs délibérations de ce genre liées au départ de Madame CARASENA. Il faut donc la remplacer dans les commissions auxquelles elle appartenait.

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSIONS
MUNICIPALES - Désignation des membres - Modification**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame CARASENA était membre de la troisième commission municipale, et il est proposé de désigner à sa place Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS. S'il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - OFFICE DE
TOURISME de la Ville d'Hyères - Désignation des représentants du Conseil
Municipal et de leurs suppléants - Modification**

M. LE DEPUTE-MAIRE : À la suite de la démission de Madame CARASENA, je propose de désigner Monsieur Patrick COLLET au poste de neuvième délégué titulaire, Madame COLLIN demeurant la suppléante.

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat - Désignation des membres issus du Conseil Municipal - Modification

M. LE DEPUTE-MAIRE : Concernant la régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat, nous avons désigné Madame CARASENA. C'est Monsieur COLLET qui sera donc titulaire, et Monsieur EYNARD-TOMATIS suppléant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COLLEGES ET LYCEES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration - Modification

M. LE DEPUTE-MAIRE : Là, c'est un peu différent : ce n'est pas dû à une défection, mais au fait qu'il y a eu une modification de la réglementation. Madame Edwige MARINO, qui représentait la commune au lycée professionnel du Golf Hôtel, y siègera désormais au nom du Conseil régional. Comme elle n'a pas le don d'ubiquité ou qu'elle n'est pas schizophrène, je propose Madame MONTENAY comme titulaire pour la remplacer en tant que représentante du Conseil municipal, Madame LUCIANI restant suppléante.

S'il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE L'EYGOUTIER - Désignation des représentants du
Conseil Municipal - Modification**

M. LE DEPUTE-MAIRE : *(Lecture de la délibération)*

Je vous remercie de votre acceptation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 6 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Transformation du
Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/La
Londe en Syndicat Mixte de Protection et de Valorisation de la Forêt
Hyères/Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures -
Modification des statuts - Avis du Conseil Municipal**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si vous voulez, je peux rapporter.

La Ville de La Londe a souhaité que la Communauté de commune Méditerranée Porte des Maures la remplace en lieu et place de la ville, étant bien entendu - c'est cela qui est important - que l'objet, le périmètre d'intervention et le fonctionnement du syndicat demeurent inchangés. C'était important dans la mesure où il ne fallait pas qu'une extension du syndicat réduise l'action sur Hyères.

Si vous en êtes d'accord, je ne vois pas d'opposition à cette demande qui nous est transmise, étant bien entendu qu'il n'y a jamais eu de signature préalable, même si les apparences étaient différentes.

Pas d'observation ?

M. FALLOT : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai eu la joie de présider ce syndicat pendant des années et, puisque c'est à l'ordre du jour, je salue Élie DI RUSSO et tout le travail qu'il y fait en collaboration avec la Mairie de La Londe ; nous avons toujours eu un partenariat exemplaire.

Qui ne tente rien n'a rien : si vous pouviez ajouter 10 000 € pour la subvention que la Ville d'Hyères alloue au syndicat, ce serait bienvenu parce que, eu égard aux intempéries et aux nombreux travaux que nous avons à faire, un petit coup de pouce nous ferait du bien.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si le syndicat me le demande, nous étudierons le problème, mais vous comprendrez bien que je lui laisse le soin de me faire la proposition.

M. FALLOT : Je le ferai avec plaisir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ceci étant, nous verrons cela en période de Noël. Je dis cela parce que, apparemment, je n'ai jamais eu aucune demande d'aucune sorte sur le sujet. Nous verrons ; nous étudierons cela en temps opportun.

S'agissant du changement de partenaires, y a-t-il des oppositions ?

Je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 7 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - - Délégations du Maire - Application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Modifications

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ces délégations permettent au maire de se dispenser de passer en Conseil municipal pour des marchés en dessous d'un certain niveau. Ce niveau était défini dans la loi et devait être à 205 000 € hors taxes pour les marchés de fournitures et à 5,2 M€ pour les travaux. Un ajustement est fait dans la loi : 209 000 € hors taxes pour les marchés de fournitures et 5 225 000 € pour les marchés de travaux.

Il convient donc de s'ajuster à la nouvelle définition en précisant, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, que nous avons pris une délibération, en mars 2014, pour rétablir les seuils qui avaient été supprimés en mars 2013 parce qu'il me paraît important, sur les gros marchés, de passer obligatoirement en Conseil municipal. Je vous informe que, même pour les petits, s'ils sont significatifs - je ne parle pas d'un achat de 200 € de fournitures -, bien que la loi nous en dispense, nous passerons tout de même au Conseil municipal. Pour moi, un marché de travaux de 2,3 M€ ou de 4 M€ est un marché important, et je trouve que la loi est un peu laxiste de permettre à la délégation des maires de s'affranchir de ce genre d'information, sinon de transparence.

Pour le reste, il s'agit d'une régularisation due à une modification des seuils.

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 8 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission
Consultative des services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux
réalisés par la commission au cours de l'année 2015**

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une information qui n'appelle pas délibération. La Commission consultative des services publics locaux doit étudier tout un ensemble de services publics locaux. Il s'agit de la présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2015. Elle s'est réunie à quatre reprises en mai, juin, septembre et novembre. L'information est donc diffusée.

Je voudrais donner une précision, si vous le permettez.

Parmi les domaines d'investigation, vous vous êtes réunis en juin 2015 pour le lancement d'une procédure de délégation de service public, lot de plage 1 550 boulevard de la Marine. Je vous indique que, le marché ayant été relancé, il y aura, lundi, une réunion de la Commission de délégation de service public pour sélectionner. Ensuite, comme le veut la loi, il y aura une procédure dite de négociation, même si je n'aime pas beaucoup ce terme : il s'agit de l'échange d'informations complémentaires avec les candidats sélectionnés.

Si vous en êtes d'accord, il y a une précision sur laquelle je demanderai à tous les candidats présélectionnés de s'engager. Il me semble que c'est une lacune du cahier des charges, et des cahiers des charges en général, concernant ce genre de domaine : on demande au candidat de présenter les travaux qu'il compte faire et le montant que cela représente - très bien ! -, mais on ne demande pas avec précision dans quel délai. Nous sommes un peu échaudés par ce qui se passe au Casino des Palmiers puisqu'il y avait dans la DSP, par exemple, un engagement de 18 M€ de travaux à réaliser et, bien qu'elle vienne à échéance bientôt, trois ou quatre ne l'ont pas encore été. Par conséquent, il me semble que, pour un lot de plage, nous pourrions demander à tous les pétitionnaires qu'ils s'engagent à ce que les travaux soient achevés dans un an au plus tard. On ne peut pas faire mieux parce que l'on ne va pas demander, attribuant la plage, de ne pas l'ouvrir pour l'été. Cependant, même si c'est progressif, il faut que tous les travaux soient réalisés au bout d'un an, faute de quoi le contrat n'est pas valable. Cela me paraît très important car, autrement, si ce n'était pas inscrit, il n'y aurait pas d'illégalité en droit à ce que l'on fasse les travaux la semaine précédant la fin de la DSP.

Si vous en êtes d'accord, je pense que, dans la négociation, c'est une précision qui doit engager contractuellement tous les intervenants. Bien sûr, cette précision serait demandée à tous sans distinction.

Cette remarque vous paraît-elle fondée ? Elle me paraît l'être.

(Pas d'observation)

S'il n'y a pas d'autres observations, nous poursuivons avec la délibération suivante.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Primitif 2016 - Office du Tourisme (EPIC)

M. DALMAS : Le budget 2016 de l'Office du Tourisme s'inscrit dans la continuité du budget précédent, et le niveau de recettes que nous avons prévu en 2016 est identique à celui de l'année dernière.

Je vous rappelle que nous percevons 1,3 M€ de taxe de séjour. C'est un moyen pour vous dire que nous avons la plus grosse taxe de séjour du Var ; c'est une petite satisfaction. Pour la deuxième année consécutive, nous avons battu Saint Raphaël ; tant mieux. C'est parce que nous avons beaucoup de sites et que notre appareil touristique fonctionne bien.

Nous sommes la première destination touristique dans le premier département touristique. Finalement, cela souligne l'importance de cette activité pour notre commune.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Quand on connaît la pudeur de Monsieur DALMAS, en réalité, la taxe de séjour est supérieure à ce qu'il a inscrit.

M. DALMAS : Il est vrai que, dans les budgets, la prévision a été faite avec prudence.

Puisque nous échangeons un peu là-dessus, je voudrais juste rappeler que, l'an dernier, nous avons fait un très bon mois de mai, et les mois de mai et de septembre ont largement contribué au succès de la saison. Cette année, le calendrier des ponts est bien moins favorable au mois de mai, et on sait que tout ceci est sensible, ce à quoi j'ajoute la météo. Il y a un troisième aspect que nous avons évoqué l'autre jour en commission, c'est la présence de l'Euro de football au mois de juin. Curieusement, on sait que les gens partent moins en vacances et restent chez eux pour le football, comme si l'on ne pouvait pas le voir ailleurs ; mais c'est ainsi. C'est la raison pour laquelle nous avons été un peu prudents sur les recettes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est pour dire que - c'est important - vous aurez davantage pour la taxe de séjour au Compte administratif de l'Office du tourisme. C'est identique au budget de l'année précédente mais, au compte administratif, nous avons eu plus que nous ne l'avions prévu pour les raisons qui ont été évoquées, et ce de façon significative. C'est donc une bonne chose.

M. DALMAS : Côté dépenses, le poste principal est celui des frais de personnel budgété à 1,2 M€. Là encore, deux ou trois chiffres pour vous rappeler que nous devons faire face à des flux d'accueil très importants : l'année dernière, en ville, nous

avons eu 130 000 visiteurs, ce qui est énorme sur une période courte de quatre ou cinq mois. Ce qui est encore plus spectaculaire, ce sont les 190 000 visiteurs à Porquerolles dans ce petit bureau d'accueil, ce qui fait que nous travaillons, avec Monsieur le Maire, sur la possibilité de revoir un peu comment doter cet office d'un équipement plus adapté pour attirer autant de monde.

Je rappelle aussi que, en saison, nous sommes ouverts sept jours sur sept, ce qui demande évidemment de mettre en place des moyens humains à l'accueil.

Du côté des charges générales, comme l'année dernière, nous participons au financement du loyer, de la collecte de la taxe de séjour réalisée par les services de la Mairie, ainsi que des outils qui vont avec. Nous participons également au financement de quelques opérations d'animation qui contribuent à l'animation de la commune.

Deux ou trois nouvelles opérations sont à signaler.

Premièrement, cette année, nous faisons un effort particulier sur l'Italie qui est un marché de proximité intéressant pour nous parce que c'est un marché familial et solvable. Autre caractéristique intéressante, les vacances d'été commencent beaucoup plus tôt en Italie puisque les enfants sont en vacances début juin. Or, il se trouve que nous avons des débuts de saison toujours un peu laborieux. Nous avons donc envie d'expérimenter une action de promotion un peu plus forte auprès de la population italienne sur le début de saison.

Une autre affaire importante pour l'Office du tourisme : le numérique. On sait maintenant qu'il faut être présent sur les sites et les réseaux, ceci de manière professionnelle. Là encore, deux chiffres pour rappeler le contexte : deux vacanciers sur trois préparent leurs vacances sur Internet, et un sur deux effectue ses réservations en ligne. Autant vous dire : malheur aux offices qui ne sont pas bien placés, et malheur aussi aux professionnels qui ne font pas l'effort pour suivre et se mettre au même niveau parce que cela signifie que, tout d'un coup, ils se mettent en dehors d'à peu près la moitié du marché. C'est donc une dimension très importante dans le tourisme.

Autre aspect : cette année, nous allons profiter de l'été pour renforcer un peu notre connaissance des publics en faisant une série d'études sur qui est là, pourquoi ils sont là, avec quoi ils ont choisi, combien de temps ils restent, etc., de manière à améliorer encore notre approche et à avoir une approche marketing plus segmentée dans les années qui viennent.

Sur les investissements, il y a peu de changements par rapport à l'année dernière. Nous continuons à investir dans le numérique et nous compléterons le petit triporteur motorisé de l'année dernière qui avait eu un grand succès. Cette année, nous ferons un triporteur à pédale sur l'île de Porquerolles. Cette manière d'aller rencontrer les touristes plaît beaucoup. Au lieu de passer à l'office ou dans un bureau, on va à leur rencontre, et cela marche très bien. Nous insisterons donc un peu là-dessus.

Pour conclure, je dirai que le report à nouveau prévu à la fin 2016 devrait être de l'ordre de 180 000 €, contre 220 000 € l'année précédente.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des commentaires ?

M. FALLOT : Sans polémique aucune, je ne conteste pas ce qui vient d'être dit, mais, en revanche, j'ai lu dans le Var Matin du 13 février que la commune d'Hyères ne figurait pas dans les communes dites « zones touristiques ». Est-ce un oubli ? Y a-t-il un label quelconque pour que tel soit le cas ?

M. DALMAS : Je ne sais pas de quoi il s'agit dans Var Matin, cela m'avait échappé. Je vous confirme que nous sommes « station classée de première catégorie » ; il n'y a pas plus en termes touristiques. Est-ce qu'il y a une sous-rubrique qui m'aurait échappée ou une incompréhension... ?

Mme MONFORT : Il y avait une carte sur laquelle il manquait Hyères.

M. DALMAS : Je vais m'expliquer avec nos collègues de Var Matin.

M. FALLOT : Ce n'est pas grave du tout, mais c'était juste une petite question.

M. SEEMULLER : Nous apportons bien volontiers notre soutien à cette présentation budgétaire et au travail sérieux effectué par le personnel de l'office, à l'écoute et performant. Nous sommes particulièrement sensibles à tout le travail fait avec les professionnels pour le hors saison qui est un exercice très délicat. Nous sommes extrêmement satisfaits des résultats obtenus. C'est donc un encouragement à accompagner la saison et, nécessairement, à l'agrandir au maximum. En tout cas, merci pour votre travail et à vos élus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous demande d'approuver le budget de l'Office du tourisme, comme c'est la règle.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Principal -
Subventions aux associations - exercice 2016**

M. DESERVETAZ : *(lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien.

Dans le premier cas, c'est une inversion des services entre équipement et fonctionnement. Dans le second cas, c'est que, malheureusement - heureusement pour le pays, mais malheureusement pour la situation globale -, de plus en plus de

militaires hyérois sont projetés à l'extérieur, et il est de tradition de leur envoyer un mot des enfants des écoles, ainsi qu'une petite contribution.

Mme COLLIN : Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, je n'ai pas bien compris la raison précise pour laquelle la première subvention...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Elle avait été comprise comme étant déposée pour de l'équipement alors que c'était du fonctionnement. Il y a donc une régularisation.

Je vous rappelle que le centre Loisirs Jeunes est un centre de la Police nationale qui accueille des jeunes tout l'été sur la plage de l'Ayguade. C'est tout à fait remarquable. C'est l'ancien champion du monde de vitesse, Monsieur HUET, qui s'en occupe.

C'est vraiment une régularisation.

Concernant ces deux précisions, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Nous avons ensuite un ensemble de délibérations sur le personnel et les ressources humaines.

AFFAIRE N° 11 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention

M. DI RUSSO : La première délibération est une demande de subvention auprès du Fonds national de prévention pour réaliser le Document unique d'évaluation des risques professionnels. C'est une demande qui est faite au niveau du Fonds national de prévention et de la Caisse de retraite des agents des collectivités locales.

Nous devons délibérer là-dessus pour recevoir cette subvention. Cela me permet de dire que le travail pour avoir ce document de prévention au niveau du personnel sera effectué par le service, à l'intérieur du service. Ce n'est donc pas un bureau d'études qui fera ce travail, ce sera fait au niveau de la Direction des ressources humaines sous la direction de Monsieur CABIOCH qui est quelqu'un de très compétent sur le plan de la prévention. Cela nous permettra de mettre nos agents dans les meilleures conditions de travail, bien que - je dois le dire - ils y soient déjà. En retour, nous attendrons une conscience professionnelle sans faille de la part du personnel communal, toutes catégories confondues.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Elle est déjà présente.

Y a-t-il des observations ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention - cadre de partenariat 2016 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.)

M. DI RUSSO : Il s'agit là de signer la convention-cadre au niveau du CNFPT pour le cas où nous en aurions besoin.

Nous avons déjà les formations qui sont assurées dans le cadre du CNFPT et, si nous en avons besoin, nous pouvons y faire appel.

Je dois dire que, maintenant, les formations sont effectuées à l'intérieur de la Mairie pour faire des économies, c'est-à-dire pour éviter des frais de transports et de repas. De plus, elles sont organisées collectivement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 13 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Socle commun de compétences pour les Collectivités non affiliées. Secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical - Convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83)

M. DI RUSSO : Il s'agit de participer, cette fois-ci avec le Centre de gestion, pour assurer le secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux, dans l'intérêt du personnel, avec une assistance juridique statutaire éventuellement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette convention est élargie à d'autres missions mais, si l'on élargit, on paie à l'acte. Il n'y a pas de contribution financière au départ pour demander l'élargissement, simplement un accord ; si d'aventure on l'utilise, à chacun de payer une contribution financière complémentaire.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**AFFAIRE N° 14 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement à l'emploi (C.U.I.-C.A.E.)**

M. DI RUSSO : Il s'agit de la création d'un poste en contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), destiné plus particulièrement à la médiathèque qui, actuellement, se trouve confrontée à des absences de moyens humains temporaires. Ce serait donc quelque chose de temporaire, mais qui pourrait éventuellement se pérenniser.

Je voudrais souligner les efforts effectués par la collectivité pour la solidarité avec les contrats d'avenir (35), les contrats d'apprentissage pour les handicapés, les contrats de services civique et les CUI-CAE. Je dois dire que la Mairie d'Hyères prend tout à fait sa part dans le cadre de la solidarité au niveau national.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez raison de le dire, mais c'est plus que de la solidarité parce que le travail fait est de qualité et efficace. Je pense notamment aux emplois d'avenir : hormis quelques cas particuliers, cela a très bien fonctionné, et nous en avons les conséquences financières sur le budget des espaces verts notamment.

Sur ce sujet, y a-t-il des observations ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**AFFAIRE N° 15 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2015**

M. DI RUSSO : Il s'agit des agents mis à disposition en 2015. La mise à disposition est prononcée au niveau du maire après l'autorisation de la Commission administrative paritaire. Avec la délibération, vous avez toutes les associations qui bénéficient de ces mises à disposition, associations sportives entre autres.

Là aussi, Monsieur le Maire, il faut aussi souligner que c'est un effort important effectué par la collectivité parce que, sur le plan des mises à disposition, que ce soit pour des associations, pour l'Office du tourisme ou pour le CCAS, cela se monte à un peu plus de 800 000 €. Les associations représentent simplement 500 000 €, sachant qu'elles reçoivent, dans les subventions, la part qu'elles nous reversent ensuite pour les mises à disposition. Cela me paraît quelque chose d'important parce que les associations participent à l'animation de la commune, les associations

sportives aussi, particulièrement pour les jeunes. Je tiens à souligner cet effort important de 800 000 € en tout.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si vous m'autorisez un commentaire, je crois qu'il ne faut pas assimiler complètement les associations, d'une part, et le CCAS et l'Office du tourisme, d'autre part, qui sont les bras séculiers de l'action municipale.

Il faut dire aussi que cela pose une petite difficulté. Vous avez bien compris que c'est la commune qui finance. La commune gonfle sa subvention du montant de ce qu'on lui reverse. C'est donc une subvention. Le problème se pose quand, par exemple, une association nous dit : « Nous avons trois personnes à disposition ; nous y renonçons. » Les personnes réintègrent le personnel communal. D'accord, mais on ne peut pas les payer deux fois : une fois en gardant la subvention surévaluée, puisqu'il y avait le remboursement, et une autre fois en les payant directement.

Pour éviter des mesures trop brutales, le principe que j'ai souhaité arrêter - en tous les cas, je l'ai indiqué aux ressources humaines -, c'est que, quand une personne qui était à disposition part à la retraite et que, de ce fait, nous économisons le traitement, nous pouvons maintenir cette partie de la subvention à l'association. La difficulté est que cela existe depuis 10, 15, 20 ou 30 ans, et tout le monde a oublié quel était le principe.

En revanche, si la personne qui n'est plus à disposition et revient dans le giron des employés communaux, nous sommes obligés de baisser la subvention d'autant puisque, ne serait-ce que vis-à-vis de la Chambre régionale des comptes, nous ne pourrions pas imaginer payer deux fois.

Une troisième chose me paraît importante. C'est ce qui nous est affirmé, et je n'ai pas de raison d'en douter, mais pourquoi ne pas l'écrire et en avoir la démonstration. Quand nous laissons la subvention parce que l'on nous dit : « Finalement, nous ne voulons plus le détachement, mais nous embaucherons quelqu'un », il faut que l'on nous donne la convention d'embauche de la personne parce qu'il n'y a aucune raison que cela puisse financer autre chose que la mission qui était définie.

Enfin, pour conclure, depuis que nous sommes en fonction, je n'ai donné aucune autre autorisation de mise à disposition et, sauf cas vraiment essentiel, ce ne sera pas la règle parce que c'est un système compliqué. La municipalité précédente avait intelligemment trouvé ce système pour le légaliser parce que, auparavant, ce ne l'était pas du tout. C'est un progrès, mais qui emporte tout de même une difficulté. Je crois qu'il faut, progressivement, que chaque association prenne conscience que c'est une subvention déguisée et que nous ne pouvons pas payer deux fois ; que, quand une personne part à la retraite, nous pouvons fermer les yeux parce que la commune économise ; que nous sachions, si l'on nous rend un salarié en activité, que l'on en embauche un autre ; enfin, pour l'avenir, que l'on ne multiplie pas les mises à disposition, sauf cas utile pour l'intérêt général. Je ne conteste pas le fait que toutes les associations servent normalement l'intérêt général, mais j'ai envie de dire que certaines le servent plus que d'autres.

Élie DI RUSSO le disait, quand on fait le bilan de nos subventions aux associations, on oublie 500 000 €.

M. SEEMULLER : Cette pratique est-elle courante dans les autres collectivités locales ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, je pense. Ici, c'est assez développé ; pas plus qu'ailleurs, mais cela existe.

Il y a une différence à faire aussi, si je peux me permettre, pour donner une doctrine. Quand quelqu'un est à disposition trois heures le mercredi après-midi, nous avons une certitude qu'il reste employé municipal et qu'il rend un service collectif à l'association. C'est la mise à disposition totale qui conduit tout de même à s'interroger : si elle dure 30 ans, on peut se poser la question de savoir si l'on est véritablement employé communal. C'est sûrement très utile, cela sert l'intérêt général, mais cela doit être un peu encadré.

Vous avez l'information. S'il n'y a pas d'observation, nous passons au point suivant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 16 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnel auprès des services communaux

M. DI RUSSO : Il s'agit de la mise à disposition éventuelle de personnels venant d'autres collectivités, éventuellement de l'État, auprès du service municipal. C'est quelque chose de très particulier ; cela sert parfois à avoir des personnes qui font des stages dans la collectivité municipale.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y a des échanges naturels qui se font, par exemple avec TPM.

Tout à l'heure, nous avons oublié une chose dans le bilan, me semble-t-il, c'est que nous avons tout de même une personne aujourd'hui - mais il y en avait deux hier ou avant-hier - qui est mise à disposition des services fiscaux pour collecter la manne. C'est sûrement pour une meilleure complémentarité entre la commune et les services fiscaux.

Concernant la mise à disposition de personnels auprès des services communaux, y a-t-il des observations ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 17 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle

M. DI RUSSO : Il s'agit de la protection fonctionnelle qui donne lieu à une prise en charge, par l'administration, de l'ensemble des frais de procédure occasionnés par l'action pénale et civile, à savoir : honoraires d'avocat, frais d'expertise, frais de consignations, etc. Cela signifie que la collectivité assure la protection de ses employés, qu'ils soient titulaires, non titulaires ou stagiaires.

Dans le récapitulatif, il y a neuf demandes de protection fonctionnelle et, à chaque fois, il s'agit de policiers municipaux qui ont subi des menaces de mort, des violences et outrages, etc. Qu'il me soit permis, Monsieur le Maire, d'en profiter pour rendre hommage à nos personnels policiers qui sont souvent exposés. Là, on le voit, c'est clair, malheureusement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'outrage doit être en rapport avec les fonctions qui correspondent à leur mission.

M. COLLET : Nous voterons cette délibération sans aucune réticence. En revanche, nous supposons, bien évidemment, que les auteurs de ces faits ont été appréhendés, identifiés et sanctionnés, ce qui nous semblerait un juste retour des choses vis-à-vis du contribuable qui, quelque part, participera au coût de cette mesure.

Le cas échéant, et comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, pensez-vous accorder cette même protection aux élus s'ils devaient se trouver dans une même situation ?

M. DI RUSSO : C'est fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si vous êtes insultés, il n'y a pas de problème.

M. COLLET : Vous confirmez donc, le cas échéant... D'accord.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien entendu, ils n'ont pas encore été jugés puisque, par définition, on leur fournit un avocat. Nous verrons si les personnes qui ont sévi seront condamnées mais, là, nous ne pouvons pas intervenir. Nous sommes en amont d'un jugement.

Pour les élus, c'est prévu dans les mêmes conditions, dès lors que cela correspond à l'exercice de leur fonction et qu'il ne s'agit pas de détails.

C'est prévu pour les fonctionnaires et pour les élus.

M. COLLET : Peut-on aussi imaginer que les résultats de ces dossiers seront communiqués ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien entendu.

– **M. COLLET** : D'accord.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ceci pour une raison simple, c'est qu'il faut délibérer.

Je peux vous dire que cela fait 20 ans que je suis élu et que je me fais insulter - comme tout le monde, en tout cas dans certaines fonctions. J'ai souvent fait des recours, mais je n'ai jamais utilisé la protection fonctionnelle où que ce soit. À un moment donné, il est extrêmement difficile de distinguer si c'est la fonction ou si c'est l'individu. Moi, je n'ai même jamais réfléchi, j'ai dit que c'était l'individu, même si c'était assez largement la fonction ; il peut y avoir des interprétations différentes.

Dans le cours de ce mandat, il m'est arrivé de refuser une demande de protection fonctionnelle. D'ailleurs, la personne intéressée a fait appel de cette décision ; ce sera jugé. Dans la mesure où j'avais fondé ce refus sur le fait que la personne avait fait une action, qui relevait du pénal, dans le cadre de fonctions qu'elle n'aurait pas dû assumer, pour l'instant, les tribunaux m'ont donné raison à deux reprises. Ce n'est donc pas obligatoire.

M. SEEMULLER : J'observe que, sur les neuf, il y a cinq menaces de mort, ce qui est inquiétant dans le contexte actuel. Cela correspond-il à une aggravation du climat dans la relation entre la police et un certain nombre de personnages, ou bien est-ce quelque chose de courant ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne crois pas. Honnêtement, c'est un peu courant. C'est scandaleux dans tous les cas. Après, il y a une fragilité psychologique un peu différente de l'intéressé, mais cela se produit. Nous avons des délibérations de ce type chaque année.

M. DI RUSSO : Disons qu'il n'y a pas plus de demandes que d'habitude.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Malheureusement, nous sommes dans une société où cela ne s'améliore pas vite.

S'il n'y a pas d'autres observations, vous nous autorisez donc à appliquer la protection fonctionnelle.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur CARRASSAN va nous présenter un certain nombre de délibérations concernant la culture.

AFFAIRE N° 18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-LA3M, UMR 7298) - Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération consiste à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée (LA3M) qui est une émanation du CNRS.

Cette convention n'est pas une innovation. Le partenariat avec ce laboratoire existe depuis longtemps dans la mesure où il intervient principalement sur la colline du château, sur les remparts et, depuis peu de temps, sur le château lui-même, du moins ce qu'il en reste et ce que l'on en cherche.

C'est l'un des points de notre patrimoine auquel nous sommes de plus en plus attentifs. Pour vous donner une idée, la restauration des remparts a commencé il y a 20 ans environ, en 1995 ; chaque année, on en fait un bout - nous en parlerons dans les délibérations suivantes. Quant au château lui-même, les premières fouilles ont commencé il y a deux ans, à l'automne 2014, et elles ont donné d'excellents résultats. Je vais en dire un mot.

Ce partenariat existe ; simplement, la convention va le formaliser, l'encadrer et le conforter.

Le directeur scientifique de ce laboratoire, David OLLIVIER, est un archéologue remarquable. Il est secondé par l'attaché de conservation du site d'Olbia, une archéologue non moins remarquable, Carine DEAL.

Pour ce qui concerne les fouilles du château, ce dernier - que personne de vivant n'a jamais vu - était au sommet de la colline, et on en a découvert l'escalier il y a deux ans, parce qu'il y avait bien un escalier qui menait quelque part. L'année dernière, à l'automne 2015, on a découvert les bases de la tour majeure de ce château au point sommital de la colline. Cette tour devait, évaluée d'aujourd'hui, mesurer au moins 15 mètres de haut. Ce château, en entier, devait être assez impressionnant.

Nous travaillons à sa restitution, peut-être un jour à sa restauration, mais ceci est une autre histoire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il me semble que l'on a également retrouvé une clef dont on pense quelle est celle du château.

M. CARRASSAN : Tout à fait.

Mes chers collègues, je pense que cette signature ne pose aucun problème et que l'on peut autoriser le maire à signer cette convention qui nous permet de poursuivre ces travaux, ces restaurations et ces fouilles.

En tout cas, les fouilles du château continueront en 2016, et je peux ajouter que le directeur scientifique de ce laboratoire LA3M sera aussi un référent dans l'étude de la gestion de la colline du château, étude que nous avons lancée récemment et qui est une première dans l'histoire de ce patrimoine.

Voilà, autorisons Monsieur le Maire à signer.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Pas d'observation ? L'autorisation est donc donnée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles

AFFAIRE N° 20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2016 - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. CARRASSAN : C'est un peu une retombée de ce que nous venons de dire.

La restauration des remparts se poursuit. La dernière campagne de restauration, en 2014/2015, a permis - vous le voyez du centre-ville - de restituer les remparts qui vont de Castel Sainte Claire à la Tour ronde en 2014 et, en 2015, ceux qui vont de la Tour ronde à la Tour carrée et à la Tour Saint-Jean dont on devrait inaugurer les travaux dans peu de temps.

Ces deux tranches ont coûté chacune 800 00 € hors taxes et ont été financées par l'État (20 %), le Conseil régional (10 %) et le Conseil départemental (30 %), pour un total de subventions de 60 %.

Nous poursuivons cette restauration en demandant, pour 2016, et pour 40 000 €, une subvention à l'État pour 8 000 €, soit 20 % de ce qui est possible. 8 000 € sont donc demandés à l'État, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Personne n'est contre ?

M. CARRASSAN : Nous demandons la même chose à la Région pour le même projet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci pour votre approbation de ces subventions.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes - Côte D'Azur

M. CARRASSAN : La Ville d'Hyères a le label « Ville d'art et d'histoire », ce dont nous nous sommes tous réjouis, et une convention existe entre le service de l'État « Ville d'art et d'histoire » et la Ville. Au nom de cette convention, nous pouvons demander à l'État une subvention permettant de financer une partie du salaire de l'animateur de l'Architecture du patrimoine, des manifestations, des activités autour du patrimoine, la signalétique et des outils pédagogiques. La dépense est de 93 000 € ; le plan de financement est d'environ 53 000 € pour la Ville d'Hyères et de 40 000 € pour l'État. Nous demandons donc ces 40 000 € à l'État.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service patrimoine / Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec l' EPIC Office de Tourisme d'Hyères -- Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer

M. CARRASSAN : Au nom de la même convention que je viens d'évoquer, il est prévu un travail étroit avec l'Office du tourisme, ce dernier et le service du Patrimoine marchant d'un même pas. C'est dans cet esprit-là qu'une convention a été rédigée afin de formaliser les rapports entre l'EPIC et la Ville pour organiser les visites guidées, l'accès aux monuments, la qualification des guides, la formation des professionnels du tourisme, la promotion et la communication relatives au patrimoine de la ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 23 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée des cultures et du paysage - Approbation du Projet Scientifique et Culturel

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis particulièrement heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui ce grand projet de la Ville d'Hyères : un nouveau musée qui s'intitulera « Musée des cultures et du paysage. »

Aujourd'hui, ce grand projet apparaît sous la forme particulière d'un projet scientifique et culturel (PSC). Autrement dit, nous en sommes au principe ; nous ne parlerons pas de l'ouverture des fenêtres et des horaires de week-end. Il s'agit du principe de ce grand projet.

Cette forme du PSC n'est pas libre ; elle est convenue, administrative et contrainte. Vous la voyez apparaître dans la table des matières de ce projet qui vous a été communiqué. Nous devons passer par certaines étapes : l'environnement, les publics, les moyens, etc.

Ce document est nécessairement rédigé par un conservateur ou une conservatrice. Je ne suis pas l'auteur de ce projet scientifique et culturel. C'est notre conservatrice, Martine SCIALLANO, qui en est l'auteur. C'est une obligation, une telle rédaction doit être effectuée par une conservatrice dont la compétence et l'expertise sont reconnues par l'État.

Cette conservatrice, Martine SCIALLANO, que beaucoup d'entre vous connaissent, est en poste à Hyères depuis 2006, soit depuis une dizaine d'années, et elle a été justement recrutée exprès pour concevoir le musée de la ville d'Hyères.

En moyenne, un musée se conçoit en cinq ans ; là, cela fait un peu plus parce que, chemin faisant, il y a eu un accident. Nous avons donc remis cela à plus tard. Nous pourrions éventuellement l'évoquer, mais je ne pense pas que ce soit l'actualité.

Cette procédure d'un projet scientifique et culturel est obligatoire parce que le musée d'Hyères et ses collections sont labellisés Musée de France. Elles sont donc sous la protection de l'État et, par délégation, sous celle de notre conservatrice.

Si ce PSC vous est présenté aujourd'hui - si vous l'avez reçu et si vous avez eu le temps de l'examiner -, c'est qu'il a, d'ores et déjà, l'accord du conseiller pour les musées de la Direction régionale des affaires culturelles. Cet accord rend possible la délibération d'aujourd'hui, ce qui fait que, ensuite, ce même projet sera soumis à l'Inspection générale des musées de France.

Voilà pour la forme administrative.

Pour vous donner la tonalité de ce musée des cultures et du paysage, Monsieur le Maire et moi-même avons rédigé une introduction ; je pense que vous l'avez reçue. Je reviens un instant sur ce petit texte. « *Ce projet est l'expression d'une nouvelle politique pour le musée d'Hyères qui vit le jour en 1883, il y a 133 ans. Il signifie*

l'ambition et la cohérence qui accompagnent aujourd'hui sa renaissance en lui conférant une dimension culturelle à la mesure d'un territoire d'exception.

Le Musée des cultures et du paysage, le nouveau musée d'Hyères, réunira en effet les deux sites d'Olbia et de l'ex-Banque de France posés au deux extrémités de notre histoire visible depuis le IVème siècle avant Jésus Christ jusqu'à nos jours [on pourrait dire, Monsieur le Maire, jusqu'à la fondation Carmignac].

Au cœur de son récit [car ce musée proposera un récit], on observera comment le jeu interactif de la nature et des hommes aura façonné le paysage selon chaque culture en son temps. »

J'examine un ou deux éléments de ce que je viens de lire.

Première chose, on se situe dans l'Histoire. Le musée des beaux-arts d'Hyères ne sort pas du chapeau, il a déjà une longue histoire. Nous travaillons simplement à sa renaissance en lui donnant une nouvelle ambition. Ce musée a eu quelques sites différents à travers ces quelques bâtiments à Hyères :

- en 1833, il se trouve au château Denis, à côté du jardin Denis. C'est là que résidait le maire Alphonse Denis qui fut maire de 1830 à 1848 ;
- en 1935, le musée s'en va au Park Hôtel car le château Denis était trop petit - c'était encore le Grimm's Park hôtel -, et il y reste de 1935 à 1965 ;
- en 1965, il va dans la cité administrative qui était place Lefebvre, là où nous avons fait la médiathèque. Justement, il reste là jusqu'à la réalisation de cette dernière, c'est-à-dire jusqu'en 2002 à peu près.

À partir de 2002, il part en conteneurs au garde-meuble.

Il y a un point important à savoir - j'ai dit tout à l'heure qu'il était Musée de France : depuis que ce musée est parti en conteneurs au garde-meuble, le label Musée de France a été maintenu par l'État parce que les collections de ce musée méritaient toujours ce label, même si elles n'étaient pas visibles durant ce temps. C'est un point qui mérite d'être noté.

La médiathèque étant faite, le musée étant en conteneurs, le souci du maire de l'époque, feu Léopold RITONDALE, a été de trouver un lieu à venir pour le musée. C'est la raison pour laquelle il achète l'ex-Banque de France, quand elle a été proposée à la Ville en 2005. En 2006, il recrute une conservatrice, toujours la même, Martine SCIALLANO, pour réaliser ce musée.

Nous y sommes, après quelques détours.

La renaissance de ce musée va avec une nouvelle ambition ; je dirais une amplification. Nous ne reprenons pas un ancien projet sur lequel la conservatrice avait travaillé, nous allons bien plus loin : nous amplifions le musée et rejoignons les deux sites dont je parlais tout à l'heure, le site d'Olbia et celui de la Banque.

Le paragraphe se terminait en disant que l'on allait lui donner une dimension culturelle à la mesure d'un territoire d'exception. À mes yeux, c'est un point fondamental. Ce territoire d'exception, vous le connaissez tous, mais il mérite souvent d'être éprouvé. Pour ce faire, on peut monter au sommet du Castéou (la colline du château), on se met sur le belvédère et on s'adosse à la chaîne des Maquettes avec ses trois sommets (le Fenouillet, le Castéou lui-même et le Paradis, de droite à gauche si l'on regarde le sud). Face au sud, vous voyez apparaître, devant vous, un amphithéâtre spectaculaire avec le large de la Méditerranée, les îles d'Or et le littoral qui va des Vieux Salins jusqu'à l'Almanarre. À l'arrière-plan, vous avez Sauvebonne à gauche, le mont des Oiseaux à droite, et la plaine côtière.

Dans l'espace, on voit toutes les dimensions de ce territoire : maritime, insulaire, littoral, rural, forestier, naturel, urbain. Toutes les dimensions d'un espace possible y sont. Où est-ce que l'on raconte l'histoire de ce territoire ? Nulle part. Elle est éparpillée ici et là, mais il n'y a nulle part de site pour restituer cette histoire, pour la transmettre, pour faire apparaître la suite des cultures qui l'ont façonnée.

Les dimensions sont dans l'espace, et les cultures qui se suivent sont dans le temps. Dans le temps, cela part des Grecs à Carmignac. Nulle part cette histoire n'est racontée. Le Musée des cultures et des paysages racontera cette histoire nous reliant aux générations disparues sans lesquelles nous ne serions rien.

Mes chers collègues, je vais citer Jean CLAIR qui fut conservateur du musée Picasso à Paris : « *Ouvrir un musée, c'est mettre son espoir dans la pérennité d'objets, de gestes, d'actions, d'œuvres en leur conférant une sorte d'immortalité laïque et républicaine.* »

Cela peut faire penser à Malraux qui voit dans le musée un *anti-destin si notre destin est la mort.*

Ouvrir un musée, c'est ainsi proposer d'entrer dans la communauté des vivants et des morts où nos existences passagères, en quête de sens et de valeurs, peuvent trouver une force et le goût de vivre, avec cette pensée de Tocqueville selon laquelle : « *Lorsque le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres.* »

Mes chers collègues, le Musée des cultures et des paysages sera ainsi une lumière sur notre territoire.

Au cœur du récit de ce musée, on verra apparaître la suite des cultures : on a dit Olbia, les grecs et les romains qui leur succèdent, et les gallo-romains qui viendront après. Un exemple de cette succession des cultures sur un point précis peut s'apercevoir, c'est la collégiale Saint-Paul. Tout le monde la voit de la ville et accepte ce qu'elle est, ce tout qui fait une unité singulière. Il faut savoir que cette unité est en fait une accumulation d'époques diverses : il y a le roman provençal pour commencer ; s'ajoute plus tard, au XVI^{ème} siècle, le gothique renaissant avec la nef qui a été ajoutée, et l'ajout d'un clocher à l'époque baroque. Évidemment, tout cela

s'ajoute parce que, à l'époque, il n'y avait pas d'ABF. S'il y en avait eu un, rien de tout cela n'aurait vu le jour.

C'est ainsi que nous avons la collégiale Saint-Paul. On pourrait aussi prendre l'exemple de la villa Noailles - c'est un peu autre chose : elle a été construite dans les ruines des remparts du château ; il y a quelque chose qui ne va pas, indépendamment de tout ABF. Même à l'époque, ce n'était pas possible. Cependant, le vicomte étant très riche, il a pu obtenir une dérogation du secrétaire d'État aux Beaux-arts.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Carmignac apparaît dans une cave.

M. CARRASSAN : La villa Noailles s'est construite en toute illégalité.

Bref ! C'est pour sourire, mais cela est vrai.

Bien sûr, vous avez vu sur le document qui vous a été envoyé que les collections de ce musée, labellisé Musée de France, se décrivent en quelques milliers de pages, ce qui montre un peu leur étendue. Il y a les collections d'archéologie et les collections des beaux-arts.

Avec Olbia, nous aurons les collections d'archéologie, et il sera proposé une promenade archéologique sans équivalent sur la côte méditerranéenne. Avec la Banque qui aura son lieu d'expositions permanentes et temporaires avec une salle performante au rez-de-chaussée, Hyères se replacera dans le contexte plus large de la Côte d'Azur où le paysage, à l'abri d'un climat béni des dieux, a attiré la villégiature qui, à son tour, a façonné le paysage.

Bien entendu, aussi bien à Olbia qu'à la Banque, les moyens multimédias et les techniques les plus récentes en ce domaine viendront s'ajouter aux usages traditionnels attendus.

Mes chers collègues, même si, aujourd'hui, la délibération porte sur le principe de ce Musée des cultures et du paysage, je sais que de tels projets peuvent susciter de l'inquiétude. Depuis 20 ans que je siége dans cette assemblée, j'ai entendu toute sorte de discours dans de pareilles circonstances : des discours de crainte, des discours de peur, des discours frileux, parfois allant jusqu'à des discours agitant l'épouvantail d'une catastrophe budgétaire. Par le passé, si ces discours avaient été suivis, il n'y aurait à Hyères ni vélodrome, ni médiathèque, ni piscine, ni villa Noailles, etc. Néanmoins, nous sommes allés au-delà de ces craintes parce que le défi que nous proposons était raisonnable.

Alors, mes chers collègues, pas de discours dépressif dans une pareille circonstance ! Parce que la vie est courte et qu'il faut dire « non » à la banalité et à la médiocrité, je vais vous demander d'approuver ce projet scientifique et culturel dont je salue son auteur, Martine SCIALLANO. C'est un projet qui est à la mesure de la ville, de son histoire, de son patrimoine, de ses cultures et de son paysage. Il est

ouvert sur l'avenir et apportera à la commune une richesse nouvelle qui lui permettra de briller encore sur la Côte d'Azur.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. J'ai cru qu'il allait vous dire : « Je vous demande d'approuver à l'unanimité... »

M. CARRASSAN : Je le souhaite.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tous les cas, il y a de la passion, et je crois que l'on ne peut pas concevoir la culture sans passion.

Comme tu l'as dit, nous ne sortons pas du néant, c'est la continuation - avec la touche qui peut être celle des uns ou des autres - d'un projet qui a avancé sous les municipalités précédentes, et je suis heureux qu'il aboutisse dans ces conditions-là.

M. KBAIER : Merci, Monsieur le Maire, et merci à Monsieur CARRASSAN d'avoir bien lu la convention Ville d'art et d'histoire signée entre l'État et l'ancienne municipalité. Nous avons bien reconnu tous les termes.

Cette délibération appelle tout de même quelques observations de notre part.

Indépendamment de l'opportunité de réaliser un musée en ce lieu sur ce thème, indépendamment de la qualité du projet que vous nous présentez, indépendamment du contexte artistique local à forte valeur ajoutée avec la future fondation Carmignac ou la villa Noailles qui pourrait éventuellement être en concurrence, indépendamment de l'investissement, mais surtout des coûts de fonctionnement - vous en avez parlé -, bien sûr, on peut ne pas être dépressif, inquiet ou négatif, mais cela va tout de même coûter au niveau du personnel, des assurances et des œuvres qu'il faudra acheter, assurer et conserver. Une question importante s'impose donc.

Ce label engage surtout sur un point : la réalisation d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ; c'est dans la convention que vous avez lue. D'ailleurs, je vous rappelle que ce dossier, qui a été validé dès son premier passage devant le jury - ce qui est assez rare car, d'habitude, c'est accepté après le deuxième ou le troisième passage - a notamment retenu l'attention des membres qui le composaient car il était projeté d'installer un CIAP à la Banque de France. C'est cela qui avait séduit le jury, en 2004. Là, je vais faire une petite critique : dès votre arrivée, vous avez prétexté une notification tardive des marchés, vous avez fait fi de la continuité de l'action publique et avez procédé à l'annulation pure et simple de ce projet, condition pourtant essentielle au maintien du label. Je vous rappelle que ce label est valable pour cinq ans, soit jusqu'en 2019, et que la procédure de révision commence deux ans avant, donc dès 2017, soit l'an prochain. Je vous rappelle aussi que seulement deux villes dans le Var ont ce label : Fréjus et Hyères.

Comment comptez-vous faire pour justifier cet abandon auprès de la DRAC ? Par ailleurs, avez-vous une solution de rechange pour garder ce label ? Si oui, laquelle ? En tout état de cause, nous votons contre cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vais laisser Monsieur CARRASSAN répondre avec plus de détail. Vous avez dû mal entendre que ce projet était avalisé par la DRAC ; il est donc difficile de penser qu'elle n'est pas consciente du projet que vous soulevez.

Le CIAP est un centre d'interprétation ; il faut interpréter quelque chose. Dans la chronologie, cela vient donc après un musée et pas avant.

Troisième élément de réponse, il y aura un CIAP, mais il ne sera peut-être pas en totalité à la Banque de France, et nous avons des destinations possibles à immédiate proximité. Il n'y a donc pas d'inquiétude. Je trouve un peu regrettable, dans la mesure où nous sommes tout de même largement dans le prolongement d'une ambition collective, que vous donniez l'impression d'être contre un Musée des cultures et du paysage à Hyères.

M. KBAIER : Nous avons peur que ce label ne nous échappe.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pense que le premier qui nous aurait alerté était le directeur des affaires culturelles qui est totalement derrière ce projet.

M. KBAIER : Espérons. Nous pouvons nous abstenir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les labels sont importants, mais c'est un peu comme les décorations : les actes comptent beaucoup plus que la décoration que l'on reçoit. Pour moi, ce sont les actes qui comptent, c'est la création d'un musée de qualité plutôt que la décoration qui pourrait en résulter.

M. CARRASSAN : Je ne comptais pas revenir sur ce proche passé, mais j'ai les éléments pour y revenir. Puisqu'il est question de musée et que j'ai évoqué la trajectoire de la conservatrice, je rappellerais que, lorsqu'elle a été recrutée en 2006, elle a travaillé à un projet de musée qui a été abouti. Un projet scientifique et culturel avait été proposé au Conseil municipal le 25 juin 2010. Ce projet de musée, qui s'appelait « l'Autre musée », a été voté à l'unanimité : Jean-Pierre GIRAN l'avait voté, moi de même, ainsi que Francis ROUX, Élie DI RUSSO, Michel PELLEGRINO et Monsieur POLITI. C'était quelque chose qui tenait debout.

Il se trouve que les aléas de la vie locale ont fait que ce projet, voté à l'unanimité, a été éliminé sans autre forme de procédure et sans passer par le Conseil municipal. Il a bien fallu meubler le vide que cela a laissé, et c'est ainsi qu'est arrivé sur la table le projet de CIAP. Or, comme Monsieur le Maire vient de le rappeler, nous sommes obligés de souligner une anomalie, même si elle avait ses supporteurs : en général, les villes qui font un CIAP le font parce qu'elles ont un musée. Je n'ai jamais vu de musée éliminé pour réaliser à la place un projet de CIAP. Ce n'est pas la même chose intellectuellement et culturellement. Un musée est fait pour transmettre du sens, des valeurs et de l'Histoire, alors qu'un CIAP est fait pour informer et pour envoyer les gens au musée. Un CIAP est important, et je ne le dénigre pas. D'ailleurs, nous en ferons un puisque nous avons le label Ville d'art et d'histoire. Je voulais rappeler cela.

L'ordre logique des choses, c'est : le musée d'abord, et ensuite le CIAP, c'est-à-dire l'essentiel d'abord et l'accessoire ensuite. Je crains que, dans ce passé que j'évoque là, après votre intervention, on ait confondu l'accessoire et l'essentiel et que l'on ait voulu faire de l'accessoire l'essentiel, ce qui est une confusion dommageable à mes yeux.

Aujourd'hui, bien entendu, la convention Ville d'art et d'histoire - que nous faisons nôtre, à un détail près -, a été revue avec les services de l'État sur ce point précis de l'utilisation de l'ex-Banque de France. L'État, aussi bien le service Ville d'art et d'histoire que le service des musées, a officiellement accepté notre proposition. Ce n'est donc pas une improvisation de ma part. Il n'y aurait pas de PSC aujourd'hui s'il n'y avait pas le feu vert du Conseil des musées de la DRAC, ainsi que l'attente de l'Inspection générale des musées de France.

Sur le plan formel, nous sommes tranquilles, et votre inquiétude peut être levée. Nous garderons le label, évidemment, et l'État nous le conservera. Le projet de CIAP aura lieu ; la réflexion continue. J'étais en discussion avec la responsable de cette affaire à la DRAC, et nous avons évoqué quelques pistes à Hyères, notamment deux, qui sont en cours d'exploitation.

Voilà ce que je peux vous dire, mais ne soyez pas inquiet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur EYNARD-TOMATIS, prenez l'habitude de lever la main, que ce ne soit pas Monsieur COLLET qui la lève pour vous.

M. EYNARD-TOMATIS : Je l'avais levée, mais vous ne l'aviez pas vue.

Concernant ce projet, on ne peut que souscrire à son intérêt culturel et scientifique, surtout après la présentation passionnée de Monsieur CARRASSAN. Je l'ai parcouru, et j'y ai vu tout le côté intéressant au niveau culturel. Sur la part administrative, il est bien entendu fait référence au fait que Hyères appartient à TPM, au fait que les pouvoirs publics sont très impliqués dans ce projet et qu'ils souhaitent faire passer des conventions, surtout au niveau de l'Éducation nationale, avec la Ville et le musée pour la formation des enfants. On sent très bien que ce projet va avoir une envergure qui va dépasser les limites de la Ville d'Hyères.

En revanche, ce que l'on ne sent pas exactement dans le projet, c'est quel va être son coût prévisionnel. Avant d'avoir plus d'informations de votre part, et comme nous étions précédemment sur les questions des subventions, n'aurions-nous pas intérêt à demander, d'emblée, une subvention auprès de TPM pour la réalisation de ce projet ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : De mémoire, le coût prévisionnel des travaux de la Banque de France est de 3 ou 3,5 M€ TTC. Pour un projet de cette envergure, cela me semble responsable. Il y aura un coût de fonctionnement, mais il n'est pas non plus très élevé. La productivité pour l'image d'Hyères et son rayonnement, y compris sur le plan touristique, sera très supérieure aux petits coûts de fonctionnement qui seront engendrés.

M. SEEMULLER : Puisque que nous sommes ensemble, je voudrais citer un auteur très connu dans cette assemblée, Jean-Pierre GIRAN :

« Une politique rigoureuse doit être poursuivie parce que se satisfaire d'une situation convenable, quand on sait l'évolution à venir, serait irresponsable.

Je vous rappelle les lignes directrices de ce budget : maîtrise des dépenses de personnel ; maîtrise des charges à caractère général et autres charges courantes, notamment à travers une politique de mutualisation renforcée ; un niveau d'investissement qui reste convenable, mais qui est quand même limité parce qu'il doit être compatible avec une épargne restaurée, mais fragile. »

Je vous cite à dessein parce que, depuis deux ans, nous sommes dans une situation financière difficile et que nous avons demandé à l'ensemble des Hyérois de faire un effort sur la fiscalité. Nous pensions qu'il y avait d'autres pistes. Il faut avoir en tête le fait que la situation financière de la Ville ne permet pas de tout faire.

Sur cette question culturelle, je comprends tout à fait ce que cela peut représenter pour Monsieur CARRASSAN par rapport à ce qu'il est, ce qu'il a fait et ce qu'il a envie de faire. Je comprends cette aspiration d'autant plus que je la partage.

Il n'empêche que cette délibération me pose plusieurs difficultés.

La première - nous en avons parlé ensemble lors de la commission des affaires culturelles : vous nous demandez explicitement d'installer ce musée dans un lieu qui est déjà occupé par la convention Ville d'art et d'histoire signée le 28 février 2014 entre le préfet et le maire. Cette convention précise : *« Un nouvel équipement, la Banque, sera le lieu qui devra traduire cet esprit d'échange et de partage du patrimoine et des territoires. Elle sera la porte d'entrée vers les équipements culturels, les sites d'interprétation, les paysages et les chantiers en cours. Elle rassemblera trois entités : le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, l'Atelier du patrimoine et la Maison des projets. »* Voilà ce qui était un engagement, et voilà ce qui est une réalité.

Je comprends que vous vouliez modifier vos intentions, mais je ne les connais pas. Allez-vous déménager le centre d'interprétation ? Oui ou non ? Où allez-vous l'installer ? On parle d'engagements précis ; nous aimerions donc, dans cette assemblée, savoir précisément où vous allez installer le centre d'interprétation si vous installez le musée.

Par ailleurs, vous souhaitez créer un nouveau musée dans la Banque. J'attire l'attention de l'ensemble des élus sur l'offre culturelle extrêmement riche - tant mieux pour notre ville - pour une ville de 55 000 habitants. Nous disposons déjà d'une médiathèque, du centre Olbia, de la villa Noailles, du théâtre Denis, du château, de la tour des Templiers, des églises, sans parler des nombreux et brillants festivals et des aides aux centaines d'associations et aux artistes qui interviennent dans ce domaine privilégié. Hyères est réellement synonyme de culture, et c'est une part très significative du budget que nous y consacrons.

On ne peut pas oublier également les grands événements qui arrivent avec l'installation du futur Musée d'Art contemporain de Porquerolles et de la fondation Carmignac qu'il va falloir, là aussi, digérer et mettre en musique.

Nous ne sommes pas une île au milieu de nulle part, nous sommes au sein d'une agglomération toulonnaise qui offre, elle aussi, de formidables opportunités (équipements, manifestations, festivals culturels) et dans une région dont le niveau se situe sur un plan international en matière culturelle (la fondation Maeght, Marseille, etc.). Tout cela montre que cette question culturelle doit se comprendre dans sa globalité, pas seulement pour répondre à nos préoccupations hyéroises, mais bien se trouver dans cette identité déjà existante. Ce musée apportera-t-il quelque chose de plus ? Est-il donc raisonnable d'ouvrir ce nouveau musée ?

Je l'ai dit, l'environnement financier est contraint. Chaque nouvelle dépense publique doit être examinée avec la plus grande attention ; c'est ce que vous ne cessez de nous répéter. Aurons-nous des aides du Département et de la Région pour conforter ce nouveau musée, sachant qu'il y a déjà des difficultés à conforter les demandes des musées existants ?

Pensez-vous que le président de TPM, qui subventionne déjà le musée de Toulon, va se tourner vers nous pour nous dire : « Bien entendu ! Voilà une belle opportunité et, sur ce musée, je vais vous aider à l'accomplir » ? Je ne le crois pas.

S'agissant du coût, si c'est un lieu ouvert au public, il imposera 10 à 12 personnes, des coûts d'entretien pour les expositions permanentes, la remise en état des collections, la charge financière des événements réguliers à organiser, sans parler des dépenses de communication.

Nous disposons aujourd'hui d'expériences de villes de notre taille, voire de taille supérieure, qui gèrent des musées. Vous avez annoncé 3,5 M€ d'investissement ; je vous fais le pari que nous ne tomberons pas en dessous de 500 000 € en termes de budget de fonctionnement. Au regard des contraintes budgétaires que vous nous avez citées... D'ailleurs, on le voit bien : à chaque examen budgétaire, on serre.

Pour rentabiliser cette somme-là, si on fait payer un billet d'entrée 5 € - c'est une hypothèse de travail -, le nombre de visiteurs devra être équivalent à quatre fois la population d'Hyères, soit 200 000 visiteurs, ce qui représente les plus grands événements culturels aujourd'hui en France. La conséquence directe est que le budget de ce musée sera pris dans les dépenses culturelles existantes des associations et des animations. Le risque majeur est là : si nous nous engageons dans ce musée-là, nous en aurons la contrepartie, ensuite, sur l'ensemble de la politique culturelle qui est une réussite mais qui, aujourd'hui, peut être fragilisée.

Je me pose donc des questions pour essayer de sortir par le haut parce que notre volonté n'est pas de ne pas faire ce musée, mais de voir comment on peut l'inscrire dans une continuité. Je vous ferais deux propositions.

Dans les collections actuelles, on aurait trois types de collection. S'agissant des collections naturalistes avec les collections d'oiseaux, il existe un musée d'histoire naturelle à Toulon ; ne pouvons-nous pas le compléter ? Ne pouvons-nous pas non plus travailler avec le conservatoire et le parc national pour trouver un lieu - pourquoi pas les Pesquiers - où l'on pourrait exposer ces animaux et qui serait en cohérence avec l'ensemble des lieux où ils existent ?

Deuxièmement, concernant les pièces antiques, nous menons un travail de très grande qualité sur Olbia, ce qui est une très bonne chose. Ces objets antiques n'ont-ils pas leur place sur le site d'Olbia pour conforter les visites et apporter les éléments complémentaires ?

Quant aux beaux-arts, qui sont des tableaux datant du XVI^e au XIX^e siècle, on peut tout à fait imaginer quelque chose qui soit adapté - peut-être dans la vieille ville dans le cadre du Parcours des Arts - et qui serait, un moment, sur la tradition d'un musée, mais à la taille de ce que peut être cette collection.

Méfions-nous ! Un musée pèse lourd financièrement et, sans un sponsor important, une collectivité n'attirera pas le public. Aujourd'hui, toute une série de collectivités qui s'y sont engagées rencontrent de vraies difficultés en termes de public ; je pense à Lens qui a fait un partenariat avec le Louvre.

C'est la première idée que nous avançons : partager avec TPM et avec l'existant, répartir sur le territoire et mettre en valeur cette cohérence par rapport à un existant.

S'agissant du deuxième élément, je ne voudrais pas que l'on sente, dans cette intervention, qu'il puisse y avoir une pression quelconque des responsables de la villa Noailles ou de TPM dans l'idée que j'avance. Je l'ai faite il y a très longtemps et je la maintiens. Aujourd'hui, dans les musées, les publics attendent de la créativité, des rencontres et de la convivialité. Nous sommes au XXI^e siècle ; on ne peut pas faire fi de ce que représentent aujourd'hui des événements culturels, le poids du numérique et des réseaux. Dans cette ville, à travers le travail qui a été fait par les équipes de la villa Noailles, en lien avec ce que vous avez fait, Monsieur CARRASSAN, depuis 20 ans, avec ce qu'a fait le président de TPM, le soutien que vous, Monsieur GIRAN, y apportez, et aujourd'hui d'autres partenaires dont le Centre Pompidou, nous avons peut-être l'opportunité de faire le musée du XXI^e siècle. D'ailleurs, je ne dirais pas « le musée », mais il s'agirait de faire un espace ouvert du XXI^e siècle à la Banque qui serait le pendant de la villa Noailles et qui pourrait être un lieu, pas seulement de visite du passé, mais de création, d'innovation des incubateurs - j'insiste sur ce terme parce qu'ils touchent la jeunesse directement et qu'ils sont générateurs d'emploi -, des lieux de rencontre et de fête.

Nous serions alors dans la cohérence complète du parcours qui partirait d'Olbia, qui continuerait au château, qui pourrait aller à travers la médiathèque et cette villa Noailles, et qui se projetterait ainsi dans une continuité à la fois territoriale et culturelle sans coûter d'argent supplémentaire aux contribuables hyérois. Cela

apporterait, je crois, une touche finale au travail entrepris par vous, Monsieur CARRASSAN, il y a 20 ans : faire revivre Noailles.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur KBAIER, je crois que nous nous sommes répondu.

Monsieur SEEMULLER, vous parliez de la cohérence du parcours ; je parlerai de l'incohérence de votre pensée qui, d'ailleurs, est systématique. Vous dites tout et son contraire : vous faites une première partie où vous dites qu'il faut faire des économies, et vous terminez par un espace d'art contemporain emblématique et merveilleux dans lequel on pourrait décliner des Grecs à Carmignac, en passant par l'ère victorienne et Noailles. Vous concluez en contradiction totale avec le point de départ de votre intervention et en adhésion totale avec l'exposé de François CARRASSAN puisque nous ne faisons rien d'autre que d'essayer, dans ce lieu, de mettre en musique la chaîne culturelle qui s'est instaurée à Hyères depuis l'antiquité jusqu'à demain. De plus, bien entendu, il y aurait également - cela ne vous a pas échappé, et j'en suis un fervent défenseur - des expositions contemporaines, et donc temporaires, pour être au fait de la créativité permanente. Je ne vois donc vraiment pas la cohérence de votre intervention.

Ensuite, vous dites : « Si nous avons des collections naturalistes, pourquoi ne pas les envoyer à Toulon ? » Chacun appréciera, notamment la LPO.

« S'il y a des pièces antiques, pourquoi ne pas les mettre à Olbia ? » Elles y seront, je n'ai donc pas de commentaire à faire.

Quant aux beaux-arts dans la vieille ville, vous me direz où. Vous qui devez aimer les expositions, je tiens à vous rappeler qu'une exposition se fait dans une grande salle. Même Noailles ou les Templiers sont dans l'incapacité de faire une exposition de peinture de très grand niveau parce qu'il n'y a pas de recul, parce que l'on est confiné et que c'est compliqué. Je rêve - permettez-moi de le dire - que, dans une salle convenable, notamment au rez-de-chaussée de la Banque, nous puissions avoir des expositions d'art contemporain, par exemple. J'en rêve parce qu'il m'est arrivé, dans un passé pas si lointain, de faire une exposition de 25 toiles de Miro, par exemple, ou de faire une exposition César, Ambrogiani ou Fernand Léger dans des locaux qui n'avaient pas la qualité de la Banque de France. Eh bien, oui ! Là, il ne s'agit pas simplement de les payer, il s'agit d'avoir le réseau de relations convenable.

Vous voulez affoler Billancourt en disant : « Nous serons écrasés sous les dépenses. » Vous avez écouté - mais peut-être pas entendu : 3,5 M€ d'investissement sur un budget actuel d'investissement qui se situe à 16 M€, puisque nous avons réduit la voilure, contre 23 M€, ce qui était normal avant que la voilure fut réduite. Si nous estimons que cela est important et que c'est une priorité, 3 M€ n'est pas un investissement élevé.

Quant au fonctionnement, s'il faut 12 personnes - comme vous l'avez indiqué - pour le fonctionnement de la Banque de France, c'est une grossière plaisanterie qui n'a

comme seule vocation que d'alimenter la peur des uns et des autres. Bien sûr, il faudra du personnel de qualité, mais cela fonctionnera avec le tiers de ce que vous venez de dire, étant bien entendu que le site d'Olbia est déjà pourvu.

Je vous le dis parce que *bis repetita placent* : la cohérence, le travail vraiment est là. C'est un projet important pour la ville d'Hyères dont vous semblez regretter qu'elle s'intéresse encore à la culture parce que le passé s'y intéressait. Vous savez, quand François CARRASSAN s'intéressait à la villa Noailles et que moi, petit conseiller régional, je me battais là-bas pour avoir le financement, peut-être disait-on que c'est regrettable. Eh bien, je suis heureux que, de municipalité en municipalité, cela ait été poursuivi, et c'est la raison pour laquelle la villa Noailles est là aujourd'hui. Ce n'est pas uniquement le grand talent de ceux qui s'en occupent, ce sont aussi des lieux emblématiques. La Banque de France est propriété communale ; vous ne voulez pas en faire une caserne ? Que voulez-vous en faire ? Un poste de police ? Nous avons un lieu admirablement placé à côté de la Mairie, le Park Hôtel, et des jardins magnifiques en plein centre-ville. C'est sa vocation.

Alors, Monsieur KBAIER, nous pouvons discuter éternellement, je n'ai pas d'amour-propre là-dessus. Le CIAP sera maintenu et sera en collaboration totale. Le Park Hôtel peut l'accueillir, de même que le forum ; il faudra rester à proximité, mais nous avons les accords là-dessus. Vous partagez, je l'espère, cette ambition culturelle. Ce n'est pas parce qu'il y a des lieux culturels dans Hyères qu'il ne faut pas essayer de les mettre en musique. Si tous les gens qui jouent d'un instrument n'avaient pas, quelque part, un chef d'orchestre - c'est cela, la vocation de la Banque de France et du CIAP -, ce serait une cacophonie. C'est peut-être ce que vous proposez, mais ce n'est pas ce que je souhaite.

Permettez-moi de dire que, imaginer des expositions de peinture importantes dans la vieille ville... Vous m'indiquerez où, sauf à construire, comme vous l'avez suggéré à un moment donné, un deuxième bâtiment pour accueillir, je ne sais où, des expositions.

Moi, je respecte ce que vous dites...

M. SEEMULLER : Non ! Vous ne le respectez pas, vous caricaturez.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur SEEMULLER, vous êtes intervenu, j'interviens ; chacun fera son miel des interventions. Je me permets de dire que je la trouve incohérente, comme souvent, et je le préciserai...

M. SEEMULLER : Comme la vôtre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est un jugement de valeur que j'assume.

M. SEEMULLER : Même chose.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Même chose... Écoutez, il y a des évidences qui sont difficiles à nier, mais contester la qualité d'un projet pareil, la faiblesse de son coût, le

fait qu'il s'insinue dans une trajectoire municipale et qu'il va donner à cette ville qui a comme atouts principaux sa nature et son patrimoine avec, bien sûr, d'autres activités pertinentes... Nous sommes exceptionnels dans le Var ; tant mieux ! Allons plus loin et plus haut ! Faisons-le savoir ! C'est cela, la vocation de la Banque de France et du projet qui est ici porté. Je crois que cette notion de Musée des cultures et du paysage qui a aussi une dimension « vivre ensemble », quelque part, qui ne devrait pas vous être totalement... Oui ! Vivre ensemble !

M. SEEMULLER : C'est de la ratatouille !

M. LE DEPUTE-MAIRE : La ratatouille, Monsieur, c'est la seule chose que vous savez cuisiner. C'est un peu insupportable. La ratatouille, c'est quoi ?

Oui, c'est une leçon de « vivre ensemble » parce que cela comprend aussi le fait d'avoir différentes générations et différentes époques qui se rapprochent et se ressemblent. Je le maintiens.

Il y a des points de vue un peu administratifs. Honnêtement, je le dis du fond du cœur, je regrette que, sur un projet de ce type, un petit point administratif... Je n'ai pas d'amour-propre d'auteur ; je vous le dis honnêtement, je suis prêt à partager le bonheur de cette initiative avec ceux qui m'ont précédé, ce n'est pas mon problème. Je comprends les interrogations, mais je n'accepte pas que l'on nie l'évidence.

Il y a donc très clairement deux positions : Hyères a une vocation culturelle qu'il faut affirmer et confirmer dans des conditions responsables, ou Hyères n'a pas intérêt à faire de la Banque de France le destin qui lui avait été promis par d'autres et que nous lui promettons aujourd'hui.

Sur ce, je vous demande de délibérer sur ce projet de Musée des cultures et des paysages.

Qui est pour ? (*Monsieur COLLET demande la parole.*)

Nous nous sommes exprimés. Maintenant, nous votons.

M. COLLET : Non ! Je suis désolé.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur EYNARD-TOMATIS s'est exprimé au nom du groupe. Nous votons, Monsieur COLLET.

M. COLLET : C'est ce que l'on appelle le « vivre ensemble »...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Allez-y.

M. COLLET : J'ai levé la main avant Monsieur KBAIER, et je l'ai fait pour moi. Rassurez-vous, j'en ai pour deux secondes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Faites en sorte que, sur un sujet, quelle que soit la volonté de certains de battre le record du monde de la longueur des conseils, il n'y ait qu'une personne par groupe qui s'exprime.

Monsieur COLLET, vous avez la parole.

M. COLLET : Là-dessus, nous ferons un additif au règlement intérieur.

Très brièvement, je voulais juste revenir sur les délibérations précédentes qui ont un lien avec ce qui vient d'être dit. Je voulais simplement dire que nous avons noté l'engagement très fort de la commune concernant sa politique culturelle, ainsi que son coût. Je voulais simplement revenir sur les subventions qui ont été sollicitées lors des délibérations précédentes. Tout le monde le sait, une subvention n'est pas systématiquement acquise, elle est sollicitée. Je voulais savoir si, dans le cas d'un refus de ces subventions, la commune serait amenée à revoir le coût prévisionnel des différents projets culturels.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les subventions sont institutionnelles, ce n'est pas un problème. Elles ne sont pas liées à ce projet.

M. COLLET : Sont-elles acquises ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, mais ce n'est pas cela qui est important. En parlant de subventions, imaginons que l'on abandonne le site archéologique d'Olbia parce qu'il serait en léger déficit de fonctionnement ; de quoi plaisante-t-on ? Nous avons le plus beau centre archéologique de Méditerranée. Alors, on va me faire un calcul et me dire : « Actuellement, il n'y a que 1 000 personnes qui viennent chaque année et il y a quatre ou cinq employés, donc on ferme. » C'est une plaisanterie culturelle.

Je vous demande de délibérer. Qui est pour le projet qui a été présenté ? Qui est contre ?

Très bien ! Chacun observera qu'il y a des raisons différentes, mais je regrette vraiment que, sur des sujets de ce type, ce ne soit pas l'intérêt général - de mon point de vue - qui prévale.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

11 CONTRE : M. POLITI, Mme TROPINI, M. KBAIER, Mme ANFONSI, M. FALLOT, M. FELTEN, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 24 - MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur - Acquisition de documents - Année 2016

M. CARRASSAN : Chaque année, la médiathèque fait cette demande. Dans le cadre de cette acquisition courante, le Conseil régional est susceptible d'accorder une aide impliquant de justifier un montant d'acquisition prévisionnel ainsi détaillé pour l'année 2016 : 10 000 € en livres adultes, 10 000 € en livres Jeunesse et

3 000 € en bandes dessinées. Pour ce montant de 23 000 €, nous pouvons demander 5 000 € au minimum.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suis moyennement favorable à cette délibération parce que j'estime que la lecture n'est pas une obligation. La réforme proposée aujourd'hui par le Gouvernement permet de se dispenser des règles de l'orthographe, et c'est dilapider l'argent public que de mettre 20 000 € pour cela. Il faut arrêter, on ne va pas jouer ainsi.

Sur cette délibération, qui est pour ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - SPORTS - Acceptation d'un don de la Fédération Française de Voile à la ville d'Hyères

M. ROUX : Mes chers collègues, j'espère que cette délibération aura l'unanimité puisque je vous demande d'accepter un don de la Fédération française de voile qui souhaiterait nous verser 16 000 €. Cette somme permettra à la Ville de faciliter le renouvellement des pontons de mise à l'eau devenus vétustes et de les utiliser pour différentes manifestations nautiques.

Je vous demande donc d'accepter.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Eclairons totalement nos collègues : cela coûte à peu près 40 000 €. La Ville s'engage donc à hauteur de 24 000 € pour faire des pontons d'accès à l'eau complémentaires, du type de ceux qui étaient demandés pour les Jeux olympiques et que l'on nous demande pour la Sailing World Cup. Ce n'est pas un cadeau que nous fait la fédération de voile, c'est une contribution. Je voulais vous éclairer parce qu'il y a une dépense nette de 24 000 € pour la commune, ce qui pourrait obérer le fonctionnement.

Ces informations étant apportées, qui est pour ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - COMPLEXE AQUATIQUE - MODIFICATION DES TARIFS

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le nouveau directeur du complexe aquatique est entré dans une politique de diversification des activités, de mobilisation plus grande des personnes qui fréquentent la piscine, de plus grande rigueur dans la gestion de cette

installation remarquable, avant peut-être de réfléchir à des économies éventuelles de fonctionnement liées au coût exorbitant du chauffage, et peut-être aussi à une modalité d'extension dans la mesure où il serait agréable qu'il y ait, par exemple, un restaurant ou un bar qui soit adapté à un complexe exceptionnel. Peu importe, laissons cela de côté.

Aujourd'hui, il nous propose tout un ensemble de tarifs d'activités, d'abonnements ou autres dont vous avez le détail. Ils doivent permettre d'élargir la fréquentation, de valoriser les personnes qui fréquentent de façon assidue et de diversifier le type de fréquentation avec le bike, le trampoline, etc. Bien entendu, aujourd'hui, on ne doit pas se priver des prestations organisées par des associations qui ne paient pas la piscine, mais qui encaissent le bike, l'aquagym, etc.

Je crois que, quand on a 1,5 M€ de déficit de fonctionnement à la piscine municipale, on peut essayer de rechercher les choses. D'ailleurs, quand on sait qu'il y a 1,5 M€ de déficit à la piscine municipale et 1,5 M€ de déficit à la médiathèque, est-ce que quelqu'un demande leur fermeture ? Pour moi, il n'est pas plus fondamental, dans une ville au bord de la mer, de nager dans une piscine que d'avoir un grand centre culturel, par exemple. Voilà, donc, 1,5 M€ chacun. Rassurez-vous, si nous arrivions à 10 % ou même 5 % de la somme dans le Musée des cultures et du paysage, je serais déçu.

Sur ce sujet, sauf précision que je serais bien incapable de vous apporter dans le détail, c'est une réflexion du directeur qui nous est transmise, vous l'avez bien compris, l'idée est que nous devons tenir compte du fait que certains utilisent la piscine pour des activités commerciales payantes, sans nous priver de créer des activités d'accompagnement. Il faut, par exemple, que les leçons de natation soient données, non pas à l'extérieur des heures des maîtres-nageurs, mais à l'intérieur, ou au moins une partie.

Un ensemble de réflexions très pertinentes est mené. Je crois que le directeur fait vraiment du très bon travail que je vous demande d'avaliser.

Qui est pour ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - JEUNESSE - Accueil Collectif de Mineurs - Fixation des tarifs

Mme MARINO : *(Lecture de la délibération.)*

(Sortie de Monsieur le Maire. Monsieur ROUX préside.)

M. ROUX : Pas de question ? Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Régional PACA concernant la huitième édition GO PLAY ONE

AFFAIRE N° 29 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Départemental concernant la huitième édition du Festival GO PLAY ONE

Mme BERNARDINI : Le festival Go Play One va éditer sa huitième édition et, au titre de ce festival, la Mairie fait une demande de subvention d'un montant de 5 000 € auprès du Conseil régional, comme elle le fait chaque année.

Il s'agit là d'entériner cette demande de subvention.

M. ROUX : Merci. Je vais demander à Monsieur CARRASSAN de rapporter la délibération suivante. C'est la même chose, mais pour le Conseil départemental, et comme Madame BERNARDINI est conseillère départementale, elle ne pourra pas la rapporter.

M. CARRASSAN : Le festival Go Play One vise à rassembler un large public jeune sur les thèmes du jeu vidéo, des nouvelles technologies et de la culture manga. C'est la plus importante manifestation hyéroise en direction du public jeune varois.

Le coût du festival est de 40 000 €. Une participation de 5 000 € est demandée au Conseil départemental qui ne pourra pas refuser.

M. ROUX : Merci. Je mets aux voix les délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 30 - ANIMATION - Fête de la Fleur 2016 - Subventions aux associations participantes

Mme BERNARDINI : La Ville d'Hyères organise la deuxième édition de la Fête de la Fleur du 8 au 10 avril. Pour cette édition, nous avons demandé aux associations hyéroises de fabriquer des structures. Pour pallier au corso que nous ne pourrons

pas réorganiser parce que, en termes de coût, c'est relativement élevé, nous avons proposé d'innover. Nous avons fait appel aux associations en leur proposant de construire des structures qui seront exposées le vendredi et qui seront fleuries en public sur la place de la République. Trois associations ont répondu ; l'une d'elles en fera deux.

Nous proposons de leur remettre 1 000 € par structure, ainsi qu'un prix de 500 € pour encourager les autres associations pour les futures fêtes de la fleur et ainsi pouvoir décorer l'ensemble des places si nous avons plus d'associations.

Toute la journée du vendredi, on pourra aller assister au fleurissement des structures sur la place de la République. Il est donc demandé de pouvoir donner une subvention d'un montant de 4 500 €. Y a-t-il des questions ?

M. ROUX : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - AMENAGEMENT - ZAC de Beauvallon - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PAZ de la ZAC de Beauvallon -Approbation

(Retour de Monsieur le Maire)

M. CARRASSAN : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vais préciser parce qu'il y a eu un avis favorable avec trois recommandations qui ne sont pas des réserves.

L'étude hydraulique, bien entendu, sera faite dans le cadre de la maîtrise d'œuvre du projet de façon complète et en harmonie avec le schéma hydraulique de la commune.

Concernant les parkings visiteurs, je vais y revenir, mais je vous rappelle qu'il n'y avait aucun parking enterré et que la quasi-totalité des parkings le seront. De plus, il s'agit d'un public d'anciens, ce qui signifie qu'il n'y aura pas une voiture par appartement et que nous serons donc au-delà des besoins des résidents. Ces parkings visiteurs sont donc de fait.

Quant à l'alignement, je rappelle que le lotissement voisin est séparé d'à peu près 30 mètres du bâtiment le plus proche, ce qui me paraît convenable en ville. Nous veillerons tout de même à ces observations.

Que s'est-il passé dans cette affaire ?

Là encore, ce n'est pas une critique - il est extrêmement difficile de sortir un projet de logements sociaux -, mais nous avons bien été obligés de constater, à un moment

donné, que la quasi-totalité des riverains de Beauvallon et le commissaire-enquêteur dans l'enquête publique précédente étaient défavorables. D'ailleurs, ce dernier avait émis un avis défavorable. J'ai donc pris la décision d'interrompre le projet tel qu'il était et d'intégrer dans la réflexion la quasi-totalité des demandes qui étaient faites. Il y avait du R+4 ; le maximum est R+3. Il y avait quatre tours qui paralysaient tout le terrain ; il y a désormais des immeubles qui sont davantage riverains des voies et qui permettent de dégager un espace paysager, un jardin qui sera également ouvert au public. Il y avait des parkings uniquement en surface ; les parkings seront enterrés.

Dans la commune, d'après les informations que nous avons, il y avait un besoin manifeste de logements sociaux pour anciens. Cela permet d'avoir, dans un quartier calme, une population plus calme que les résidents familiaux habituels de logements quels qu'ils soient et de logements sociaux également.

Tout cet ensemble de chose, dans une concertation qui a été - je crois pouvoir le dire - sous contrôle, exemplaire avec l'ensemble des habitants de Beauvallon et les nombreuses réunions qui ont été faites, je crois que c'est un résultat positif. Il permet de contribuer à nos obligations en termes de logements sociaux et de contribuer à satisfaire une demande qui n'était peut-être pas suffisamment satisfaite, dans des conditions compatibles avec l'harmonie d'un quartier.

Je sou mets donc à votre approbation cette déclaration de projet de mise en compatibilité du PAZ de la ZAC de Beauvallon.

Y a-t-il des observations ?

M. SEEMULLER : Nous sommes au bout d'un processus qui s'est amélioré. J'appelle tout de même votre attention sur le fait que, sur les trois points que le commissaire-enquêteur a recommandés, il y en a deux qui sont très importants et que vous ne suivez pas. Je me permets donc d'attirer votre attention sur le premier point qui est l'étude hydraulique approfondie nécessaire parce qu'une grande partie des parkings seront souterrains.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai dit que nous suivions cette recommandation.

M. SEEMULLER : Elle sera menée dans le cadre de l'autorisation, c'est cela ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Obligatoirement. C'est à ce moment-là que cela se fait.

M. SEEMULLER : Parfait !

S'agissant du deuxième point, la création des parkings visiteurs, vous dites : « *La commune n'est pas en mesure d'imposer la réalisation des parkings visiteurs.* » En contrepartie, pourrait-on avoir une desserte qui permette d'éviter les parkings visiteurs mais, au moins, d'amener les populations qui viendraient, par la navette ou par un transport collectif, visiter et rencontrer les personnes dans ce foyer ? Si on supprime les parkings visiteurs et si on a une hypothèse de travail difficile sur les parkings souterrains, nous sommes devant une vraie difficulté. Je pense qu'il faut

voir la démarche d'un côté pratique. On peut peut-être construire un niveau de parking, mais pas deux ; cela signifie que les parkings qui ne seront pas construits devront trouver une alternative. Laquelle ? Aujourd'hui, nous ne sommes pas en état de faire les parkings visiteurs. Il s'agit donc simplement de faire des parkings qui ne seront pas en souterrain, mais il n'y aura pas de parking visiteurs. C'est une vraie difficulté.

La question que je vous pose, Monsieur le Maire, est : ne pouvons-nous pas résoudre cette difficulté par un service collectif de bus, de navettes ou de ce que vous voulez ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans tous les cas, des obligations de construire des parkings visiteurs ne peuvent être données dans aucun permis de construire. On demande à ce que les parkings requis, compte tenu de la population, soient satisfaits, ce qui n'a pas toujours été le cas, mais ce qui est le cas en l'occurrence.

Deuxième élément de réponse, la nature du public fait que le nombre de véhicules est beaucoup moins important que dans une structure familiale jeune parce que l'on aura des personnes d'un âge relativement avancé. Cela va donc libérer mécaniquement des places.

Troisièmement - une question est posée ; je ne sais pas à quel moment il y sera répondu -, nous sommes en train de négocier avec TPM au sujet des navettes. À partir du moment où elles ne seront plus dérogatoires, avec les problèmes que l'on sait, et qu'elles vont obligatoirement d'un endroit à un autre - étant dérogatoires, elles ne sont même pas légales -, nous pourrions réfléchir à un système est-ouest qui pourra desservir, éventuellement, de Beauvallon au Pyanet.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous donner.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je soumetts donc à votre vote la création de ces 78 logements 100 % sociaux. Je rappelle que, dans le projet précédent, il y en avait 40 ; c'est plus qu'un détail. Cependant, ce n'est pas une critique.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Charte de Partenariat du Sanctuaire Pelagos - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, le sanctuaire Pelagos est dédié aux mammifères marins en Méditerranée. C'est un espace maritime de 87 500 kilomètres

carrés qui va de la France à l'Italie, en passant par Monaco, et qui englobe la Corse, soit de la mer Méditerranée d'un côté à la mer Tyrrhénienne de l'autre.

La Ville est signataire de la charte qui correspond à la protection de ce sanctuaire qui héberge un capital biologique considérable.

L'objectif poursuivi par les signataires de cette charte est d'arriver à une meilleure connaissance des mammifères marins, d'arriver à faire en sorte qu'ils soient perturbés le moins possible par les activités humaines, que les publics y deviennent de plus en plus sensibles et adoptent des comportements respectueux.

Depuis 1999, le Parc national de Port-Cros est chargé d'assurer la coordination entre les parties françaises, monégasques et italiennes.

Bien entendu, la Ville a déjà signé cette charte. Jean-Pierre GIRAN avait impulsé sa création, et il s'agit de renouveler cette signature ; je ne vois pas comment nous pourrions y échapper. Merci d'autoriser le maire à signer.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

AFFAIRE N° 34 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2016 auprès du Conseil Départemental du Var

M. CARRASSAN : Chaque année, nous voyons passer cette double délibération relative à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral qui se trouvent sur le Grand Site de la presqu'île de Giens, site classé s'il en est.

Le Conservatoire est propriétaire d'environ 1 000 hectares sur ce Grand Site de la presqu'île, et 130 de ces 1 000 hectares sont gérés par la commune d'Hyères avec l'assistance du Parc national de Port-Cros. Pour cette gestion communale, des subventions sont possibles et sont accordées chaque année par le Conseil régional et le Conseil départemental.

Le montant cumulé de ces deux subventions atteint les 15 000 €, et cette somme n'a pas bougé depuis des années ; nous aimerions la voir un peu progresser. Le site le

mériterait, et la dépense qui est engagée aussi puisqu'elle s'élève tout de même à 73 000 € pour la commune.

Nous demandons ces subventions de 7 500 € au Conseil départemental et de 7 000 € au Conseil régional. Nous pouvons voter ensemble les deux délibérations.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la programmation et la réalisation d'une promenade de front de mer - Année 2016 - Mise en appel d'offres ouvert

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voudrais d'abord m'excuser auprès de chacun d'entre vous quant à la mauvaise rédaction de cette délibération dont je suis le responsable. Je l'ai relue, et je n'ai pas compris de quoi il s'agissait.

L'objectif de la commune, à court ou moyen terme - je parle de ce mandat - est de réaliser une promenade sur le boulevard de la Marine.

Concernant le coût, puisque nous avons parlé de cela avec le Conseil départemental, ce n'est pas une subvention qu'il nous apporte, mais nous partageons les responsabilités : l'assiette de la route, c'est le Conseil départemental ; les bas-côtés et la promenade, c'est nous. 6 M€ au total, 3 M€ chacun.

Ensuite, bien entendu, il faut que nous ayons un assistant à maîtrise d'ouvrage pour lancer la procédure. Là, dans un souci de cohérence, nous avons souhaité que, pour le long terme, du port Saint-Pierre aux Salins, il y ait une réflexion en continuité sur la dimension promenade : comment passe-t-on du port Saint-Pierre au boulevard de la Marine ? Par l'intérieur ? Par une promenade éventuelle ? Ensuite, comment passe-t-on par la Palmeraie ? Comment continue-t-on par l'Ayguade ? Etc.

La présentation donne l'impression que cela va être fait. Cela le sera un jour, je l'espère, mais lorsque ce sera fait, il y aura eu une assistance à maîtrise d'ouvrage qui aura donné une cohérence à l'ensemble. L'idée est de ne pas réfléchir sur un tronçon sans mener une réflexion sur le tout. Cependant, c'est très ultérieurement que d'autres choses pourraient être faites ; en tous les cas, de mon point de vue, pas dans ce mandat.

D'autre part, il y a des éléments en tranches conditionnelles dont on ne peut pas savoir s'ils auront lieu ou non. Je prends comme exemple le dossier d'étude d'impact et d'enquête publique, notamment la déclaration Loi sur l'eau : aujourd'hui, on ne sait pas s'il faudra ou non que la loi sur l'eau soit sollicitée.